

Rouyn-Noranda, 19 octobre 2022

Madame, Monsieur,

Il y a plus de ⁵³⁻₅₄ ans maintenant, j'ai choisi de quitter le ⁵³⁻⁵⁴ pour venir m'établir à Rouyn-Noranda. Ce fut une décision difficile à prendre que de me déraciner de mon coin de pays et de troquer le fleuve pour les épinettes noires, mais le milieu de vie que Rouyn-Noranda me proposait me stimulait assez pour faire le saut. J'ai rencontré ici des gens accueillants, créatifs, impliqués, de sorte que je me suis plu et je me suis rapidement sentie chez moi. Je me suis investie dans un travail qui me plaisait, je me suis impliquée dans ma communauté, j'ai profité du dynamisme culturel de la ville, des grands espaces environnants, j'ai donné naissance à ⁵³⁻₅₄ enfants, je suis devenue propriétaire de ma première maison... Notre petite famille avait choisi de s'installer dans le quartier Notre-Dame, qui, à notre avis, était tout indiqué pour notre mode de vie : tout était à distance de marche, nous étions en plein cœur du quartier culturel, à 2 pas de la piste cyclable et de l'école de quartier, à 5 minutes d'un des plus beaux parcs de la ville... Bref, nous avons l'impression d'avoir trouvé le secteur parfait pour de nombreuses années à venir. J'ai toujours trouvé étrange la proximité de ce quartier avec la Fonderie Horne, mais on m'assurait que les problèmes de pollution étaient chose du passé et je me rassurais en me disant qu'avec les normes qui existaient au Québec, le Gouvernement ne laisserait jamais des citoyens habiter un secteur où des émissions atmosphériques sont connues comme toxiques et nocives pour la santé. Mais quelle naïveté de ma part!

À l'automne 2018, la Direction de Santé publique régionale lançait une étude de biosurveillance auprès des jeunes enfants et ⁵³⁻⁵⁴. Ça m'a un peu questionnée de voir qu'on se préoccupait encore de l'exposition des enfants au plomb, au cadmium et à l'arsenic, mais encore une fois, j'ai naïvement cru à une simple étude de routine. Dans les semaines qui ont suivi cette opération de prélèvements d'ongles et de sang, on nous a fait parvenir les données de l'exposition au plomb et au cadmium ⁵³⁻⁵⁴ et les résultats se sont avérés rassurants. Je ne me suis donc plus préoccupée de cette étude pendant plusieurs semaines jusqu'à ce que, en janvier 2019, une amie du quartier (ayant quitté la ville pour des raisons que vous devinerez...) me contacte après avoir reçu les résultats inquiétants de son fils, surexposé à l'arsenic. J'ai alors réalisé que je n'avais toujours pas reçu les résultats ⁵³⁻⁵⁴ pour l'arsenic et

⁵³⁻⁵⁴ Ce que j'ai appris m'a alors renversée :
avaient des taux d'arsenic anormalement élevés,

⁵³⁻⁵⁴ Je ne vous cacherai pas toute la gamme d'émotions que j'ai vécues dans les jours et les mois qui ont suivi cette nouvelle. Bien sûr, j'ai été extrêmement préoccupée par la santé de mes enfants, je me suis sentie coupable de les avoir mis au monde dans ce quartier-là; mais j'ai aussi été en colère, et je le suis encore, contre un gouvernement qui ne protège pas la santé de sa population et contre une industrie qui profite du laxisme du gouvernement pour polluer à outrance sans se soucier du milieu qui l'accueille.

Cette indignation, partagée avec d'autres parents et citoyens du quartier, a été le point de départ d'une mobilisation qui a mené à la création du comité Arrêt des rejets et émissions toxiques (ARET), ⁵³⁻⁵⁴. Si on m'avait dit, il y a 3 ans et demi, qu'on en serait encore à se battre pour faire entendre nos préoccupations par rapport à la qualité

de l'air à Rouyn-Noranda, je n'aurais pas seulement déménagé et choisi une école à l'extérieur du quartier pour mes enfants comme je l'ai fait, mais j'aurais quitté la ville tout simplement. Vous devinez aussi que si j'avais été mise au courant de l'ampleur de la pollution à Rouyn-Noranda alors que j'hésitais à quitter mon patelin 53-54 , jamais je ne serais venue m'installer ici, jamais.

Depuis 2019, j'ai lu des centaines de pages d'études et de documents de toutes sortes; 53-54 , nous avons cherché à documenter la situation des émissions toxiques d'un point de vue historique, politique, technologique, environnemental et, bien sûr, médical, car ce que nous souhaitons par-dessus tout, c'était de protéger la santé de nos enfants. Chaque information supplémentaire sur les effets de l'arsenic sur la santé justifiait notre mobilisation et notre détermination à faire changer les choses.

Plus récemment, en mai dernier, les données publiées par la direction de santé publique régionale sur l'état de santé de la population de Rouyn-Noranda sont venues confirmer nos appréhensions. Tristement, rien de ce qui a été publié dans ce rapport ne m'a étonnée. Les problèmes de santé liés à l'exposition aux substances toxiques dont il était question dans les nombreuses études que j'avais consultées étaient, sans surprise, aussi observés chez nous... Et on nous accusait pourtant d'être alarmistes à l'époque!

Malgré tout ce qu'on sait des impacts des métaux lourds sur la santé, on essaie présentement de nous faire accepter un plan qui ne respecte pas les recommandations du ministère de l'Environnement, qui lui-même ne respecte pas les recommandations de l'INSPQ, qui, elles-mêmes, ne respectent pas les normes québécoises basées sur des travaux de l'Organisation mondiale de la santé.

Je me sens méprisée par un gouvernement qui, d'un côté, nous remet entre les mains le fardeau de cette situation intenable alors que la réelle responsabilité lui incombe et, de l'autre, ramène sans cesse à l'avant-plan que l'entreprise pourrait fermer, que des centaines d'emplois bien payés pourraient être perdus... Pourtant, des solutions existent : un prétraitement des intrants, un ralentissement des opérations, une fermeture temporaire le temps de moderniser l'usine ou encore un moratoire sur le traitement des intrants polluants. Rien de tout ça n'est pourtant évoqué...

Il est impératif pour la vitalité et la prospérité de notre communauté que des décisions soient prises afin de protéger la santé de la population. Autrement, nous verrons encore des gens quitter la ville, d'autres refuseront de venir s'y établir, des enfants subiront des effets des émissions toxiques sur leur développement, des femmes enceintes donneront naissance à des bébés de petits poids, des gens souffriront de maladies pulmonaires obstructives chroniques, des cancers inexplicables seront diagnostiqués et, je le crains, nous découvrirons finalement que l'exposition aux métaux lourds et autres rejets encore non identifiés est associée à des maladies auxquelles nous ne nous sommes pas encore attardés... Et tout cela, c'est sans parler de santé mentale car des gens inquiets face à la situation, il y en a de plus en plus. Personne n'aime vivre dans une incertitude chronique et c'est ce que le plan proposé par Glencore engendrera encore pour 5 ans : « Est-ce une bonne journée pour aller au parc avec les enfants, pour ouvrir les fenêtres, pour faire un jogging? » « Est-ce sécuritaire de manger les bleuets et les champignons que j'ai cueillis? La laitue et les tomates que j'ai cultivées? Le doré que j'ai pêché? L'original que j'ai chassé? » « Est-ce que je tousserais moins si j'habitais ailleurs? » « Est-ce que les problèmes d'apprentissage de mon enfant sont liés aux

émissions toxiques?» « Est-ce que la Fonderie atteindra les normes un jour? » Cette question est légitime et les allusions, dans le plan de Glencore, à des obstacles potentiels tels d'éventuels problèmes d'approvisionnement, des enjeux de recrutement de main d'œuvre, des possibles problèmes technologique sèment le doute chez la population et avec raison.

Rappelons-le, l'attestation d'assainissement/autorisation ministérielle a pour objectif de resserrer les critères des entreprises afin de les amener à respecter les normes dans un délai raisonnable. Ça fait 15 ans que la Fonderie Horne sait qu'elle devra un jour atteindre les normes et le plan actuel suggère que nous devons attendre encore 10 ans avant d'y arriver. C'est totalement inacceptable. Afin d'éviter que l'on se retrouve encore dans 5 ans à débattre de ce sujet publiquement, avec toute la division que ça provoque, avec toute l'énergie que ça exige, avec tous les impacts que ce dossier a sur l'attractivité de la ville, le Gouvernement doit demander à Glencore de refaire ses devoirs en tenant compte des recommandations suivantes :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air, d'ici 1 an, considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire établie pour les populations vulnérables vivant à proximité
- Le respect, dès novembre 2022, des cibles quotidiennes maximales de 200 ng/m³.
- L'identification de cibles maximales horaires et de cibles aux 8 heures par la Santé publique, une moyenne journalière cachant des pics qui peuvent être dommageables
- L'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ au plus tard la dernière année de l'autorisation ministérielle de cinq ans
- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel) autant annuelles que journalières dès la première année de l'autorisation gouvernementale
- La décontamination des sols dans tous les secteurs concernés d'ici 1 an. Les seuils de décontamination devraient être **minimalement** ceux du reste de la province
- L'ajout de stations de mesures sur toute la périphérie de la Fonderie Horne, à 360 degrés avec des mesures journalières
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- L'ajout de tout contaminant nouveau à cette surveillance selon l'évolution des données scientifiques en toxicologie humaine
- Le respect des normes provinciales et/ou internationales pour tous ces contaminants à partir du moment où ils commencent à être mesurés, incluant le respect des normes qui seront établies ou rajustées ultérieurement selon l'évolution des normes en santé environnementale
- Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de l'entreprise
- Le maintien de la station 8006 en place et, advenant la mise en place d'une zone tampon et le déplacement de la station d'échantillonnage légale, la prise en compte du déplacement pour fixer la cible à atteindre
- Des pénalités dissuasives et contraignantes pour l'entreprise advenant le non-respect des conditions établies dans l'autorisation ministérielle